

Les inquiétudes au placard

La condition indispensable au développement de la signature électronique est la garantie de fiabilité, tant au niveau de la sécurité, que de la confidentialité et de l'inviolabilité d'une telle signature. Les responsables du GIE LuxTrust S.A., qui institutionnalise la coopération entre l'Etat et plusieurs banques, a présenté hier, en présence des ministres Jeannot Krecké et Claude Wiseler, le consortium ayant gagné le marché public du 27 juin relatif à la mise en place d'une infrastructure à clé publique (ICP).

■ Et le vainqueur est le consortium *u-trust* formé des sociétés Cetrel, Clearstream, Hitec et eBRC, consortium qui mettra en place pour le compte de la société LuxTrust S.A. cette infrastructure à clé publique. Le ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a souligné le grand pas en avant que constitue cette ICP pour l'économie luxembourgeoise et pour la confiance du consommateur dans l'e-commerce, l'e-banking et l'e-government.

Ainsi, tant le commerçant que le consommateur pourront, selon Jeannot Krecké, d'ici quelques mois, oublier les inquiétudes sur la sécurité des achats en ligne qu'ils ont pu avoir jusqu'à



Les ministres Claude Wiseler et Jeannot Krecké, et Serge Allegrezza, président de conseil d'administration de LuxTrust

(Photo: Gérard Karas)

présent vis-à-vis du commerce électronique et de l'Internet en général.

Le ministre a ainsi constaté avec satisfaction que la mise en place d'une telle infrastructure, basée sur un partenariat entre le public et le privé, devrait inciter encore plus d'entreprises luxembourgeoises à se lancer dans le commerce électronique.

Cette infrastructure permettra également d'augmenter l'attractivité du site luxembourgeois pour les entreprises envisageant le développement de leurs activités de commerce électronique en Europe. Dans

un avenir proche, l'ICP LuxTrust permettra aux personnes physiques de s'authentifier sans équivoque et de prévenir ainsi un accès illicite de personnes non autorisées à leurs données et droits personnels pouvant figurer sur des sites bancaires, étatiques ou autres.

Claude Wiseler, ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, a relevé l'importance des facilités offertes par LuxTrust dans le contexte de la gouvernance électronique.

Ainsi, la signature électronique permettra de développer de

façon significative l'interactivité des sites Internet de l'Etat tout en facilitant l'échange électronique de pièces administratives. «Au Luxembourg, plus de 80 % de la population dispose d'une liaison Internet et 45 % de ces internautes utilisent déjà les formulaires en ligne», a précisé le ministre.

Grâce à l'identification sécurisée en ligne de l'utilisateur, il sera possible d'alléger les procédures relatives à l'accès à l'information du citoyen ou des entreprises, tout en respectant la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Claude Wiseler a ensuite présenté un ensemble d'applications gouvernementales, notamment l'introduction progressive de documents biométriques, dont la mise à disposition se fera parallèlement aux développements de l'infrastructure LuxTrust.

Fränk Rockenbrod, vice-président du conseil d'administration de LuxTrust S.A., a présenté les futurs engagements des plus grandes banques luxembourgeoises envers LuxTrust S.A. sous l'angle de la mise en place de nouveaux modèles économiques dans le contexte de la libéralisation des échanges de services financiers pan-européens, et de la migration progressive des plates-formes bancaires vers les mécanismes de signature électronique.

■ Gérard Karas